DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À RESPECTER LE CODE GLOBAL DE BONNE CONDUITE POUR LE MARCHÉ DES CHANGES

La BICIM SA (l'« Établissement ») a pris connaissance du contenu du Code global de bonne conduite pour le marché des changes (le « Code ») et reconnaît que le Code est un ensemble de principes généralement admis comme bonnes pratiques sur le marché des changes en gros (le « Marché des changes »). L'Établissement confirme qu'il agit en qualité de Participant de marché comme défini dans le Code et s'engage à exercer ses activités sur le Marché des changes (les « Activités ») en conformité avec les principes du Code. À cette fin, l'Établissement a pris des mesures appropriées en fonction de la taille et de la complexité de ses Activités et de la nature de sa participation sur le Marché des changes afin d'exercer ses Activités en conformité avec les principes du Code.

Date : 12/12/2019

Sara TOGOLA
Directeur de la Conformité

BICIM
FLEUVE
BP 72
1946 - BAMAKO - MALI